

# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## du 9 Septembre 2014

L'an 2014, le 9 Septembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Maroeuil s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DAMART Daniel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, contenant l'ordre du jour, ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/09/2014. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/09/2014.

**Présents :** M. DAMART Daniel, Maire, Mmes : CUISINIER Anne-Sylvie, DUPENT Marie-Andrée, HARLE Florence, LEMAIRE Nathalie, LOURDE-ROCHEBLAVE Alexandra, RAMS Dominique, Melle JOLIBOIS Karine, MM : CARBONNET Thomas, DEBOVE Marcel, DESAILLY Frédéric, DOUDAIN Jean-Luc, DUEZ François-Xavier, QUARGNUL Jean-Pierre, VANIET Vincent

**Absent(s) :** Mmes : BELLAHCENE Yamina, LAGACHE Armel, LEDRU Anabelle, M. FRANCOIS Serge

**Procurator(s) :** Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BELLAHCENE Yamina à Mme LOURDE-ROCHEBLAVE Alexandra, LAGACHE Armel à Mme RAMS Dominique, LEDRU Anabelle à M. DUEZ François-Xavier, M. FRANCOIS Serge à M. DAMART Daniel

**A été nommé(e) secrétaire :** Mme LOURDE-ROCHEBLAVE Alexandra

### Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS le : 15/09/2014

et publication ou notification du : 15/09/2014

### **59 : Modulation des tarifs de cantine et d'accueil périscolaire en fonction du quotient familial**

- VU la délibération du Conseil Municipal en date du 11 juin 2014 fixant les tarifs de la cantine et des accueils périscolaires,
- **CONSIDÉRANT** que le versement de la prestation de service ordinaire (PSO) par la Caisse d'Allocations Familiales est conditionné, d'une part, par la déclaration des temps périscolaires auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (D.D.C.S) et, d'autre part, par l'application d'une modulation tarifaire en fonction des ressources des familles,
- **CONSIDÉRANT** que la déclaration des temps périscolaires auprès de la D.D.C.S est effective au 2 septembre 2014,
- **CONSIDÉRANT** qu'il convient de prévoir une modulation tarifaire dont le critère et l'amplitude sont à libre appréciation du Conseil Municipal,
- **CONSIDÉRANT** que le quotient familial 614 est le seuil à partir et en-dessous duquel les foyers bénéficient de l'Aide aux Temps Libres (A.T.L) pour les temps et activités extrascolaires par la Caisse d'Allocation Familiales,
- **CONSIDÉRANT** la volonté de la municipalité d'avoir une ligne de conduite cohérente avec celle de la Caisse d'Allocations Familiales,

Le Conseil Municipal, après délibérations,

- **APPLIQUE**, à compter de la rentrée scolaire 2014/2015, pour les foyers dont le quotient familial est égal ou inférieur à 614, une réduction de 10% sur les tarifs de la cantine scolaire et de l'accueil périscolaire comme suit:

↳ Tarifs de cantine et d'accueil périscolaire pour les enfants scolarisés à MARCEUIL dans les écoles publiques :

	Tarif plein	Tarif réduit
– Repas enfant	3.95 €	3.55 €
– Repas adulte et exceptionnel enfant	4.68 €	4.21 €
– Frais fixes (uniquement pour les enfants ayant fait l'objet d'un P.A.I)	1.36 €	1.22 €
– Temps d'accueil périscolaire d'1h15/1h30	1.30 €	1.17 €
– Garderie méridienne du mercredi	0.65 €	0.58 €
– Repas tarif réduit pour personnel éducation nationale (indice inférieur à 465)	3.50 €	3.15 €

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

Monsieur François-Xavier DUEZ, Conseiller Municipal, demande s'il existe une dégressivité pour les fratries.

Monsieur le Maire lui répond qu'à ce jour une telle dégressivité n'existe pas sur Maroeuil.

Monsieur François-Xavier DUEZ, Conseiller Municipal, indique qu'il pourrait être intéressant d'étudier la mise en place d'un tarif spécifique pour les fratries quand la commune aura du recul sur les impacts des nouveaux rythmes scolaires.

## **60 : Séjour à la neige 2015**

- **VU** la volonté de la Municipalité de maintenir le séjour à la neige et de confirmer son intérêt pour soutenir les actions en direction de la jeunesse,
- **CONSIDÉRANT** la proposition de la Commission Jeunesse et Sport suite à l'étude des différentes propositions reçues,
- **VU** la proposition de l'association P.A.L.J. (Promotion Animation Loisirs Jeunes) de prendre en charge début 2015 les enfants inscrits en CM2 à l'école Yourcenar et à l'école Sainte-Bertille,

Le Conseil Municipal, après délibérations,

- **ACCEPTE** la proposition de l'association P.A.L.J et lui attribue l'organisation du séjour du 21 au 28 février 2015 à MIJOUX dans l'AIN.  
**VALIDE** la participation communale proposée, uniquement pour les enfants scolarisés en CM2 dans une école de MARCEUIL et dont les parents résident à MARCEUIL, à savoir :
  - 375 euros pour un enfant dont la famille est non imposable
  - 315 euros pour un enfant dont la famille est imposable
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat et à verser un acompte de 50 % à la signature de celle-ci.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

Monsieur Jean-Luc DOUDAIN, Adjoint au Maire, indique que la Commission Jeunesse, Sports et Affaires Scolaires va étudier la possibilité d'élargir, pour 2016 et en accord avec la Caisse d'Allocations Familiales, le public subventionné par la commune pour ce séjour.

## **61 : Subvention à l'association "musique en roue libre"**

- **CONSIDÉRANT** le concert organisé par l'association « musique en roue libre », qui s'est déroulé le 26 août 2014 dans l'église de Maroeuil, et qui a rassemblé plus de 400 spectateurs,
- **CONSIDÉRANT** que cette association a pour objectif de rendre accessible à tous les divers types de musique et propose des programmations de grande qualité dont le coût ne peut être intégralement couvert par le prix des entrées,
- **CONSIDÉRANT** la demande de subvention de l'association « musique en roue libre »,

Le Conseil Municipal, après délibérations,

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de 750,00 € à l'association « musique en roue libre » pour l'organisation du concert qui s'est déroulé le 26 août 2014 dans l'église de Maroeuil.
- **DÉCIDE** d'inscrire cette dépense à l'article 6574 du budget communal 2014

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

## **Questions diverses :**

1°) Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des membres du Conseil Municipal qu'ils ont été récemment destinataires d'une invitation pour la conférence des élus du 9 octobre lors de laquelle le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.I) et ses enjeux seront expliqués.

Monsieur le Maire indique qu'il est souhaitable que ceux qui le peuvent assistent à cette conférence car le P.L.U.I aura des impacts pour Maroeuil puisqu'il traduira, entre autres, les objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T) relatifs à la production de logements.

Monsieur le Maire précise qu'un rendez-vous a été pris avec les responsables des services fonciers et urbanisme de la Communauté Urbaine d'Arras fin septembre pour poser les premières hypothèses et bases d'un développement de l'urbanisation.

2°) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des dates des prochaines réunions :

- 23 septembre : Commission finances
- 29 septembre : Réunion relative au projet de salle polyvalente
- 1<sup>er</sup> Octobre : Conseil Municipal lors duquel sera soumis le vote du budget supplémentaire
- 6 octobre : bureau municipal
- Monsieur Jean-Luc DOUDAIN, Adjoint au Maire, indique qu'il organisera une commission jeunesse, sports et affaires scolaires semaine 42.

3°) Monsieur Thomas CARBONNET, Conseiller Municipal délégué aux travaux, fait le point sur les travaux réalisés ou en cours dans la commune :

- les travaux de rénovation de la couverture de la salle des fêtes, réalisés par l'entreprise Arras Couverture, ont été réceptionnés le 29 août et sont satisfaisants.
- les travaux de rénovation et de mise aux normes accessibilité et sécurité incendie des sanitaires de la salle des fêtes, réalisés par l'entreprise BC Artois, ont été réceptionnés le lundi 1<sup>er</sup> septembre et sont satisfaisants malgré la forte contrainte de planning qui

pesait sur l'entreprise.

- Le marché de travaux de voirie 2014, comprenant principalement la rénovation de la voirie de la rue de la Marlière et l'élargissement, pour mise aux normes d'accessibilité, d'un des trottoirs de cette rue a été attribué à l'entreprise Delambre. L'offre de cette dernière est d'un montant de 78 034.80 € pour la tranche ferme alors que les offres des concurrents Eiffage, SNPC, Ramery et Colas sont respectivement de 96 503.87 €, 106 634.40 €, 101 904.84 € et 106 821.96 €.
- Une consultation pour un marché à bons de commande pour les travaux de signalétique horizontale et verticale a été lancée afin d'optimiser les procédures d'achat pour ce type de travaux. La commission travaux a émis un avis favorable à l'attribution, par Monsieur le Maire, du marché à l'entreprise T2E basée à Saint Laurent Blangy dont l'offre était la plus avantageuse économiquement par rapport aux offres concurrentes des entreprises T1 et Signaux Girod.
- De nombreux travaux, réalisés par l'entreprise SADE pour le compte de Véolia, sont en cours dans la commune pour renouveler des canalisations d'eau et procéder au remplacement de la totalité des branchements plombs restant sur la commune et localisés sur l'ensemble du territoire. Les interventions les plus conséquentes seront le remplacement des canalisations d'eau des rues Pasteur et Calmette.

4°) Monsieur Jean-Pierre QUARGNUL, Conseiller Municipal, indique qu'un accident s'est produit rue Curie à hauteur de l'intersection avec la rue Buffon et s'interroge sur l'efficacité sur la vitesse du rétrécissement de chaussée mis en place à ce niveau. Monsieur le Maire répond que le rétrécissement de chaussée n'était pas destiné à faire ralentir les véhicules venant de la rue Curie mais à sécuriser l'intersection en donnant une meilleure visibilité aux véhicules sortant de la rue Buffon.

Monsieur Thomas CARBONNET, Conseiller Municipal délégué aux travaux, indique qu'un stop, évoqué lors de la réunion de Conseil Municipal du 3 juin dernier, donnant la priorité aux véhicules sortant du lotissement « les Capucines » sera implanté prochainement pour éviter les prises de vitesse excessive rue Curie.

Monsieur le Maire indique qu'il était intervenu auprès du Conseil Général pour demander une limitation de vitesse à hauteur des carrefours entre les rues de Neuville, Curie et la Chaussée Brunehaut. Une suite a été donnée pour le carrefour avec la rue Curie mais pas pour le carrefour avec la rue de Neuville. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa récente intervention à ce sujet.

5°) Monsieur Jean-Pierre QUARGNUL, Conseiller Municipal, indique que des panneaux de restriction de tonnage rue Curie ont disparu.

6°) Madame Nathalie LEMAIRE, Conseillère Municipale, demande où en est le litige entre la Commune et Monsieur KALITA et si le remplacement des fenêtres de l'étage avait été autorisé.

Monsieur le Maire répond que le permis, déposé par Monsieur KALITA, a été refusé en raison de l'absence de pièces obligatoires et que le remplacement des fenêtres n'avait donc pas fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme. Monsieur le Maire indique que l'intéressé a pris rendez-vous avec lui le 13 septembre et que la plainte auprès du Tribunal de Grande Instance est toujours en cours.

7°) Madame Alexandra LOURDE-ROCHEBLAVE, Conseillère Municipale, demande si le projet de renouvellement du site internet de la Commune a évolué. Monsieur le Maire lui répond qu'un prestataire local a été rencontré et que des offres d'entreprises spécialisées dans les sites de collectivités ont été étudiées. Cette deuxième option permet la mise en place de services spécifiques comme le paiement en ligne de services délivrés par la collectivité, la mise à disposition en téléchargement des CERFA actualisés pour les démarches administratives, etc. La commission Informatique se penchera prochainement sur le sujet.